



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2018-089

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2018

Sommaire

Préfecture-Direction des ressources humaines

- 13-2018-04-10-006 - Arrêté du 10 avril 2018 fixant la composition du jury des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. (5 pages) Page 3
- 13-2018-04-10-007 - Arrêté du 10 avril 2018 portant répartition des postes offerts au titre de l'année 2018 au concours d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. (3 pages) Page 9
- 13-2018-04-11-001 - Arrêté du 11 avril 2018 fixant la composition de la commission de surveillance des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 pages) Page 13

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2018-04-10-006

Arrêté du 10 avril 2018 fixant la composition du jury des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Préfecture

Direction des Ressources humaines
Bureau des ressources humaines

Arrêté du 10 avril 2018
fixant la composition du jury des concours externe et interne d'adjoints administratifs
principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État par voie électronique ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2018 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2018 aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République du 8 octobre 2015 portant nomination de Monsieur David COSTE, inspecteur général de l'administration, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 28 mars 2018 portant nomination de M. David COSTE, inspecteur général de l'administration, en qualité de délégué interministériel à l'avenir du territoire de Fessenheim, à compter du 9 avril 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Maxime AHRWEILLER, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean RAMPON, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône et notamment son article 4 ;

Sur la proposition du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

A R R Ê T E

Le jury est présidé par un fonctionnaire relevant du ministère de l'Intérieur appartenant au moins à un corps classé en catégorie A et est composé d'au moins quatre membres.

Il comprend des fonctionnaires relevant du secrétariat général du ministère de l'intérieur appartenant à un corps classé en catégorie A ou B. Peuvent être nommés des membres du corps de conception et de direction, du corps de commandement et du corps d'encadrement et d'application de la police nationale, des officiers et sous-officiers de la gendarmerie nationale et des personnalités désignées en raison de leurs compétences.

Des correcteurs et des examinateurs qualifiés peuvent être adjoints au jury.

Le jury peut se constituer en groupes d'examineurs.

L'arrêté nommant le jury désigne le vice-président remplaçant le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité d'assurer sa fonction.

Article 1^{er}

M. Philippe GALLI, Préfet hors classe, membre du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation, est nommé président du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au titre de l'année 2018.

Article 2

Mme Maxime AHRWEILLER, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône est nommée vice-présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au titre de l'année 2018.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury :

- M. Yves ASSOULINE, attaché d'administration de l'État ;
- M. Michel BOURELY, attaché principal d'administration de l'État ;
- Mme Marylène CAIRE, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Céline CAPELLO, attachée d'administration de l'État ;
- M. Luc CASTELLA, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Sandrine DEAMBROSIS, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Linda HAOUARI, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Emeline GUILLIOT, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Catherine LAPARDULA, attachée d'administration de l'État ;
- M. Pierre MAGNARD, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Dominique MAS, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Morgane DIEBOLD, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Céline MERMIER-BILLET, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Cécile MOVIZZO, attachée principale d'administration de l'État ;
- M. Marc OTHENIN-GIRARD, lieutenant-colonel ;
- M. Frédéric PASERO, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Audrey ROBERT, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Françoise SIVY, attachée principale d'administration de l'État ;

- M. Eric VOTION, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Pierre WERY, attaché d'administration de l'État.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Maxime AHRWEILLER, vice-présidente.

Article 5

Sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité et d'examineurs des épreuves d'admissions des concours d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur organisés au titre de l'année 2018 :

- M. Gaël AIMONETTI, secrétaire administratif de classe normale ;
- Mme Murielle BARATIER, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Corinne BASTIDE, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État ;
- M. Alexandre CAPSETA-PALLEJA, secrétaire administratif de classe normale ;
- Mme Vanessa DE VELLIS, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Chantal GIOVANOLLA, attachée d'administration de l'État ;
- M. Guillaume GIRAUD-LEGRAND, secrétaire administratif de classe normale ;
- M. Anthony GUCCIONE, secrétaire administratif de classe normale ;
- Mme Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Muriel MARTEL, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Garance MURAILLE, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Dziuginta NEDJMA, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Magali PEREZ, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Krystel POTHIN, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Sandra RODRIGUEZ, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Bernadette SOL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 6

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 10 avril 2018

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de cabinet,

Jean RAMPON

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2018-04-10-007

Arrêté du 10 avril 2018 portant répartition des postes offerts au titre de l'année 2018 au concours d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



PRÉFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Préfecture

Direction des Ressources humaines
« Missions Parcours Professionnels »

Arrêté du 10 avril 2018 portant répartition des postes offerts au titre de l'année 2018 au concours d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie électronique ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2018 portant ouverture au titre de l'année 2018 d'un concours d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2018 fixant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2018 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République du 8 octobre 2015 portant nomination de Monsieur David COSTE, inspecteur général de l'administration, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 28 mars 2018 portant nomination de M. David COSTE, inspecteur général de l'administration, en qualité de délégué interministériel à l'avenir du territoire de Fessenheim, à compter du 9 avril 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Maxime AHRWEILLER, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean RAMPON, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône et notamment son article 4 ;

Sur la proposition du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

A R R Ê T E

Article 1 : Le nombre de postes ouverts au concours d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est fixé comme suit :

concours externe : 56 postes

concours interne : 24 postes

Ces postes sont à pourvoir au sein des périmètres police nationale et préfecture.

Article 2 : Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Marseille, le 10 avril 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de cabinet,

Jean RAMPON

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2018-04-11-001

Arrêté du 11 avril 2018 fixant la composition de la
commission de surveillance des concours externe et interne
d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de
l'intérieur et de l'outre-mer pour la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

PRÉFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Préfecture

Direction des Ressources humaines
Bureau des ressources humaines

Arrêté du 11 avril 2018

fixant la composition de la commission de surveillance des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie électronique ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté 08 février 2018 portant ouverture au titre de l'année 2018 d'un concours externe et d'un concours interne d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2018 fixant la composition du jury des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe relevant du ministre de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au titre de l'année 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant délégation de signature à Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des ressources humaines ;

Sur proposition du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône ;

A R R Ê T E

Article 1 : La commission de surveillance, pour le centre d'examen ouvert à la préfecture des Bouches-du-Rhône, des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe relevant du ministre de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au titre de l'année 2018 , dont les épreuves écrites se dérouleront le jeudi 12 avril 2018, est composée comme suit :

- au Florida Palace :
 - Mme Sandrine BAGNIS
 - M. Yves BARROS
 - Mme Pauline BREMOND
 - Mme Nadia CHAHBI
 - Mme Sandrine DEAMBROSIS
 - Mme Farida EL HOR
 - Mme Pierette GORIA
 - Mme Laurence D'OLIVEIRA
 - Mme Loreley LONGOBARDI
 - Mme Marion MOUGENOT
 - Mme Dziuginta NEDJMA
 - Mme Fabienne NIVAGGIOLI
 - Mme Alexandra RIGEOT
 - Mme Zainaba SAID
 - Mme Sylvie SEBBAN
 - M. Laurent SECCHI
 - Mme Nathalie TIBERE
 - Mme Fabienne TRUET-CHERVILLE

- à la Préfecture des Bouches-du-Rhône (candidats travailleurs handicapés) :
 - M. Kevin DONNAT
 - M. Pierre INVERNON

Article 2 : Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2018,
Pour le Préfet,
La Directrice des Ressources Humaines,

Fabienne TRUET-CHERVILLE